

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Le conseil municipal de Nominique siège en séance ordinaire ce 15 janvier 2024 à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente (19h30), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour (*Avec l'ajout du point 2.1*)
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2023
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes du mois de décembre 2023
- 1.4 Adoption du règlement numéro 2024-492 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2024
- 1.5 Adoption du règlement numéro 2024-493 imposant le paiement d'une compensation pour services municipaux
- 1.6 Embauche de madame Cindy A. Rivard à titre de chargée de projets
- 1.7 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2024
- 1.8 Approbation du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Embauche de monsieur Simon Jorg à titre de pompier à temps partiel

3 TRANSPORTS

- 3.1 Mesures disciplinaires – Employés numéros 20-0574 et 50-0015
- 3.2 Résultat de l'appel d'offres public S2023-08 – Acquisition d'une déneigeuse à trottoirs
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-495 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité
- 3.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

4 HYGIÈNE DU MILIEU

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Embauche de madame Maude Kennedy à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement
- 5.2 Octroi d'un contrat pour la réalisation de la sculpture « Ode à la terre » - Matériaux
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-494 relatif au lavage des embarcations

6 LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Embauches de sauveteurs pour la plage municipale et autorisation de signature des lettres d'ententes avec le SCFP (remboursement de frais de formation)
- 6.2 Embauche de monsieur Robert Bourassa à titre de surveillant pour la patinoire
- 6.3 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2024-01 avec le SCFP – Modification salaires camp de jour
- 6.4 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2024-02 avec le SCFP – Création poste d'intervenant pour le camp de jour
- 6.5 Adoption des règlements des patinoires
- 6.6 Autorisation à présenter une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Rouge – Samedis du hameau

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1 Résolution 2024.01.001 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, en autorisant l'ajout du point suivant :

- 2.1 Embauche de monsieur Simon Jorg à titre de pompier à temps partiel

ADOPTÉE

1.2 Résolution 2024.01.002 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des deux (2) séances extraordinaires du 18 décembre 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des deux (2) séances extraordinaires du 18 décembre 2023, tels que présentés.

ADOPTÉE

1.3 Résolution 2024.01.003 Autorisation de paiement des comptes du mois de décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois de décembre 2023, totalisant un million trois cent deux mille cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 302 157.95 \$).

ADOPTÉE

1.4 Résolution 2024.01.004 Adoption du règlement numéro 2024-492 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT que le conseil a procédé à l'étude et à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024 à sa séance extraordinaire du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil a constaté qu'il aura à rencontrer, au cours de l'exercice financier 2024, aux fins des pouvoirs qui lui sont conférés par les diverses lois et règlements, des dépenses de 8 473 100 \$;

CONSIDÉRANT que le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale autorisent les municipalités à imposer des taxes et tarifications pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour tout autre objet dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite se doter d'un règlement intégré des taxes foncières, tarifications, modalités de taxation et taux d'intérêt sur les arrérages et pénalités;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2024-492 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2024, tel que présenté.

Que ledit règlement numéro 2024-492 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2024 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Le texte intégral du règlement 2024-492 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2024 est reproduit au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

1.5

Résolution 2024.01.005

Adoption du règlement numéro 2024-493 imposant le paiement d'une compensation pour services municipaux

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés au conseil municipal par l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement numéro 2003-256 afin de se prévaloir de ce pouvoir afin d'imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire et visés à certains paragraphes de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour dudit règlement numéro 2003-256;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2024-493 imposant le paiement d'une compensation pour services municipaux, tel que présenté.

Que ledit règlement numéro 2024-493 imposant le paiement d'une compensation pour services municipaux soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Le texte intégral du règlement 2024-493 imposant le paiement d'une compensation pour services municipaux est reproduit au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

1.6

Résolution 2024.01.006
Embauche de madame Cindy A. Rivard à titre de chargée de projets

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au niveau de la gestion de projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'embaucher madame Cindy A. Rivard, à titre de chargée de projets, à compter du 15 janvier 2024, ayant un statut d'employée-cadre, aux conditions établies au contrat de travail, avec une période de probation de six (6) mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

Et d'autoriser la signature du contrat de travail par la mairesse et la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

1.7

Résolution 2024.01.007
Autorisation de paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements de toutes les dépenses incompressibles pour l'année 2024, selon les sommes établies au budget.

ADOPTÉE

1.8

Résolution 2024.01.008
Approbation du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023.10.301 relative à l'adoption du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit approuver le budget révisé (003955 pu-reg et déficit d'exploitation, au 1^{er} décembre) pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'approuver le budget révisé pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides, tel que reçu en date du 12 décembre 2023.

ADOPTÉE

2.1

Résolution 2024.01.009
Embauche de monsieur Simon Jorg à titre de pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT les besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Simon Jorg;

CONSIDÉRANT que monsieur Jorg possède les formations requises pour exercer les fonctions d'un pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT que monsieur Jorg a déjà été pompier pour la Municipalité de septembre 2011 à juin 2022 (résolutions 2011.09.217 et 2022.06.181), et qu'il y a lieu de reconnaître ses années de service;

CONSIDÉRANT les recommandations des officiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Simon Jorg, à titre de pompier à temps partiel, pour une période d'essai d'un an, à compter du 12 janvier 2024, et d'établir sa rémunération comme pompier ayant plus de cinq (5) années de service.

Après ladite période et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE

3.1 **Résolution 2024.01.010**
Mesures disciplinaires – Employés numéros 20-0574 et 50-0015

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'imposer une mesure disciplinaire aux employés numéros 20-0574 et 50-0015, tel que discuté avec les membres du conseil.

ADOPTÉE

3.2 **Résolution 2024.01.011**
Résultat de l'appel d'offres public S2023-08 – Acquisition d'une déneigeuse à trottoirs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public S2023-08 pour l'acquisition d'une déneigeuse à trottoirs pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour la réception des soumissions, une (1) soumission a été déposée;

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Benco Pièces & Services	194 192.78 \$

CONSIDÉRANT l'analyse desdites soumissions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la compagnie *Benco Pièces & Services* pour l'acquisition d'une déneigeuse à trottoirs, au montant de cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-dix-huit cents (194 192.78 \$), incluant les taxes, le tout tel que décrit à l'appel d'offres S2023-08.

D'autoriser la directrice générale à dépenser un montant n'excédant pas deux mille dollars (2 000 \$) pour rendre le véhicule fonctionnel à son utilisation.

D'autoriser la directrice générale à faire le paiement du véhicule lors la prise de possession et à signer au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette transaction.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement, remboursable en cinq (10) versements annuels égaux à compter de l'année financière 2025, afin d'en défrayer le coût d'achat.

ADOPTÉE

3.3 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-495 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité**

Le conseiller Luc Boisvert donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2024-495 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité, et procède au dépôt du projet de règlement.

3.4

Résolution 2024.01.012
Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de cinq cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-douze dollars (578 672 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

Et RÉSOLU que la Municipalité de Nominique informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

5.1

Résolution 2024.01.013
Embauche de madame Maude Kennedy à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT les besoins au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Maude Kennedy à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement, ayant un statut de personne salariée régulière, le tout selon les modalités de la convention collective et d'établir sa rémunération à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste dès sa première journée de travail, soit le 4 janvier 2024.

De nommer madame Kennedy en tant qu'officier municipal aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme dans le cadre de ses fonctions.

Après la période de probation prévue, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE

5.2

Résolution 2024.01.014
Octroi d'un contrat pour la réalisation de la sculpture « Ode à la terre » - Matériaux

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023.11.366 relative à l'octroi d'un contrat à l'artiste M. Richard D. Gagnon pour la réalisation d'une œuvre intitulée « Ode à la terre », et ce, dans le cadre de l'entente de développement culturel MCC-MRCAL 2021-2023;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les matériaux nécessaires à la réalisation de cette oeuvre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie *Acier St-Jérôme*, au montant de dix-sept mille trois cent vingt-et-un dollars (17 321 \$), plus les taxes applicables, et ce, pour l'obtention des matériaux nécessaires à la réalisation de l'œuvre « Ode à la terre ».

D'autoriser le versement d'un acompte au montant de dix mille dollars (10 000 \$), payable à l'octroi dudit contrat.

D'affecter la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-494 relatif au lavage des embarcations

Le conseiller Luc Boisvert donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2024-494 relatif au lavage des embarcations, et procède au dépôt du projet de règlement.

**6.1 Résolution 2024.01.015
Embauche de sauveteurs de plage et autorisation de signature des lettres d'ententes (remboursement de frais de formation)**

CONSIDÉRANT les besoins en termes de main d'œuvre pour la surveillance de la plage municipale en saison estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominique a publié une offre d'emploi à titre de sauveteur de plage, qui implique une présence de l'employé embauché pour une période de trois (3) saisons estivales consécutives;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'embaucher madame Emily Leblanc et monsieur Maxence Brisebois comme sauveteurs de la plage municipale, et ce, aux conditions établies à la lettre d'entente numéro 2023-14 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);

D'autoriser la signature, par la mairesse et la directrice générale ou leur remplaçant, des lettres d'ententes entre la Municipalité, les employés concernés et leurs parents et/ou tuteurs, le cas échéant, relativement au remboursement des frais de formation.

ADOPTÉE

**6.2 Résolution 2024.01.016
Embauche de monsieur Robert Bourassa à titre de surveillant de patinoire**

CONSIDÉRANT les besoins au niveau de la surveillance de la patinoire durant la saison hivernale 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Robert Bourassa comme surveillant de patinoire, ayant un statut de personne salariée temporaire, le tout selon les modalités de la convention collective et d'établir sa rémunération à l'échelon 3 de l'échelle salariale du poste dès sa première journée de travail, soit le 21 décembre 2023.

ADOPTÉE

**6.3 Résolution 2024.01.017
Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2024-01 avec le SCFP – Modification des salaires camp de jour**

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par la mairesse et la directrice générale ou leur remplaçant, de la lettre d'entente numéro 2024-01 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 2907, concernant la modification des salaires du camp de jour.

ADOPTÉE

6.4

Résolution 2024.01.018

Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2024-02 avec le SCFP – Création poste intervenant (camp de jour)

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par la mairesse et la directrice générale, ou leur remplaçant, de la lettre d'entente numéro 2024-02 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 2907, concernant la création d'un poste d'intervenant pour le camp de jour.

ADOPTÉE

6.5

Résolution 2024.01.019

Adoption des règlements des patinoires

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une réglementation pour l'utilisation des patinoires à Nominique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'adopter les règlements des patinoires de Nominique.

ADOPTÉE

6.6

Résolution 2024.01.020

Autorisation à présenter une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Rouge – *Samedis du hameau*

CONSIDÉRANT que les « *Samedis du Hameau* » auront lieu pour une nouvelle année, soit en 2024;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible via la Caisse Desjardins de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Caroline Dupuis, à déposer une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge, dans le cadre des « *Samedis du Hameau* », pour l'année 2024.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nominique, tous les documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE

7

Période de questions

8

Résolution 2024.01.021

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.